

BULLETIN MUNICIPAL

Octobre 2023

**Suivez-nous au
www.saintedouard.ca**

guignolée

Soyons généreux et partageons avec les citoyens de Saint-Édouard ! **Nous vous invitons à donner généreusement du 27 au 30 novembre 2023 de 8 h 30 à 16 h 30 au centre communautaire.**

Une collecte sera organisée au centre communautaire de Saint-Édouard, le samedi 2 décembre 2023 de 13 h à 16 h 30, journée du dépouillement de l'arbre de Noël. Nous acceptons les dons en argent et les denrées non périssables.

Panier de Noël : Pour faire une demande, veuillez-vous adresser à **Sourire sans fin** au 450 454-5747. Prenez-note que les inscriptions sont sur rendez-vous.

La remise des paniers de Noël se fera le 5 décembre 2023.

Nous tenons à souligner l'implication de madame Claudette Bombardier et de madame Nicole Viau qui travaillent conjointement avec le Club Lions de St-Édouard pour la préparation et la remise des paniers.

MUNICIPALITÉ

Horaire :

Lundi au jeudi

8 h 30 à 12 h — 13 h à 17 h

Tél : 450 454-6333

info@saintedouard.ca

Prochaines séances
du conseil :

7 NOVEMBRE À 20 H

5 DÉCEMBRE À 20 H



Fermeture des
bureaux :

Du 25 décembre 2023
au 3 janvier 2024
inclusivement

Dans la nuit du 4 au 5 novembre



**On change
HEURE
et
PILE
DÉTECTEUR DE FUMÉE**

INDEX

Organismes.....	2
Urbanisme.....	2
Mot du Maire.....	3
Urbanisme.....	4
Environnement.....	6
Travaux publics.....	6
Prévention des incendies.....	6
Loisirs et culture.....	7
Bibliothèque.....	8
Activités sportives... ..	9

Organismes

Le club de l'Âge d'Or Saint-Édouard vous invite à une soirée d'information sur la FADOQ et présentera sa nouvelle programmation aux activités.

Le vendredi 17 novembre de 19 h à 21 h au centre communautaire.

Pour information, communiquez avec :

- × Pierrette Raymond au 450 454-0011
- × Ginette Simard au 514 943-2044

fadoq



Saint-Rémi
450 454-5747

- ◆ LA POPOTE ROULANTE
- ◆ PROGRAMME VISANT À RENFORCER LE RÉSEAU D'ENTRAIDE AUTOUR DES AÎNÉS



SAB

Saint-Rémi
450 245-7868

Napierville
450 454-6567

- ◆ AIDE AUX COURSES
- ◆ APPELS PAIR / BRACELET DE SÉCURITÉ
- ◆ BINGO
- ◆ DÉJEUNER / DÎNER COMMUNAUTAIRE
- ◆ COURS « TABLETTE ÉLECTRONIQUE ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES »
- ◆ INFORMATION RÉFÉRENCE
- ◆ RÉALISATION ET LIVRAISON DE REPAS SANTÉ CONGELÉS
- ◆ TRANSPORT ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL

Urbanisme

Abri temporaire

Vous désirez installer un abri temporaire pour l'hiver?

Les abris d'auto temporaires, ou abris tempo, sont autorisés **du 1 novembre au 15 avril** de l'année suivante. En dehors de cette période, les abris doivent être démontés complètement.



Article 55. Clôture à neige

L'installation d'une clôture à neige à des fins de protection saisonnière est autorisée du 15 octobre d'une année au 15 mai de l'année suivante.





Alexandre Bastien
Maire

Votre équipe de conseillers :

M. Sébastien Tremblay
M. Philippe Brunet
M. Alain Dumouchel
Mme Geneviève Séguin
M. Jean-Michel Dupuis
Mme Pierrette Raymond

Mes très chères citoyennes et très chers citoyens,

J'espère que vous avez passé un bel été avec les gens qui vous entourent ! Je suis heureux de pouvoir encore m'adresser à vous, dans ce journal.

L'automne est bien installé et nos cultivateurs s'activent afin de récolter les dernières cultures. Je vous prierais de rester prudents afin de laisser passer la machinerie, à cet effet. Ils sont le cœur et l'âme de notre Municipalité.

Le 30 septembre dernier, avait lieu au centre communautaire, la Soirée reconnaissance des bénévoles 2021-2022. Je veux prendre le temps de remercier tous les bénévoles qui s'impliquent de près ou de loin dans nos activités communautaires. C'est à vous que revient la réussite de nos événements. Merci !

Par le fait même, je remercie notre équipe des travaux publics qui est toujours à l'affût des demandes des citoyens afin d'améliorer notre qualité de vie. Merci Tommy, Richard et Joël !

Vous êtes une équipe de feu !

Depuis un certain temps, la Municipalité est aux prises avec des actes de vandalisme. Nous demandons donc votre collaboration afin de garder l'œil ouvert pour ainsi dénoncer tout comportement inapproprié ou personne suspecte. Sachez que nous travaillons en étroite collaboration avec la Sûreté du Québec dans ces dossiers.

Durant les prochains mois, notre équipe s'attaquera au budget municipal. Avec tous les projets qui sont sur la table pour les prochaines années, la tâche ne sera pas facile. Il faut trouver l'équilibre dans tout ça et répondre aux besoins de tous les citoyens.

J'ai confiance en l'équipe en place afin de mener à terme les objectifs fixés par le conseil et la population.

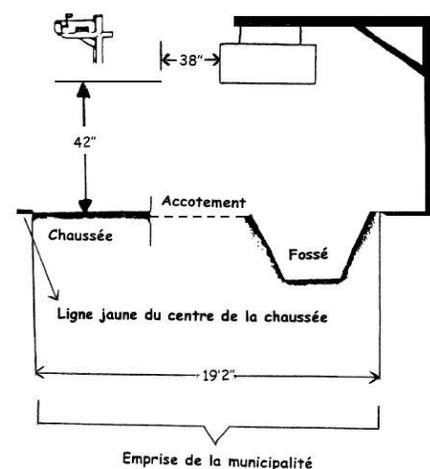
Je vous souhaite un bel automne !

Alexandre Bastien
Maire

Cet hiver, ma boîte aux lettres est sécuritaire et respecte les normes

Les installations de boîtes aux lettres doivent être situées à l'extérieur de l'emprise de la route. Pour des fins d'utilité publique, les boîtes aux lettres du type suggéré par la Société canadienne des postes seront tolérées, mais la Municipalité ne sera pas tenue responsable de quelques bris que ce soit.

Vous trouverez ci-contre une suggestion visant à éliminer les problèmes causés par le déneigement. Vous pouvez remarquer que l'ancrage du poteau de la boîte aux lettres se situe en dehors du 19 pieds 2 pouces de la ligne du centre du chemin public (emprise). La partie inférieure de la boîte aux lettres doit se situer à 42 pouces au-dessus de la chaussée comme le démontre l'illustration. Le poteau doit être solidement fixé au sol de façon à ce que le vent ne le fasse pas pivoter.



La boîte aux lettres doit également être à distance de 38 pouces du pavage de la chaussée.

Nouvelle réglementation concernant la démolition

Le 4 juillet dernier, la municipalité de Saint-Édouard a adopté, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement sur la démolition d'immeubles*, numéro 2023-326. Ce règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2023.

Ce règlement est obligatoire et permet de s'assurer du contrôle de la démolition des immeubles, soit dans un contexte de rareté des logements à louer, pour protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou en vue d'encadrer et d'ordonner la réutilisation du sol dégagé.

Les immeubles visés par ce règlement sont :

- les immeubles (principaux et certains bâtiments accessoires) de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- les immeubles de la rue Principale situés entre la montée Lussier et la montée Doris.

La démolition de ces immeubles est interdite, à moins qu'elle n'ait fait l'objet d'une autorisation conformément au règlement.

Procédure à suivre pour déposer une demande de démolition d'immeubles :

Préliminaire	Demande déposée
Préliminaire	Analyse de la demande et planification de la séance du Comité
Jour 1 à 10	Affichage de l'avis public (aussi sur le terrain de l'immeuble visé)
Jour 11	Séance du comité – décision
Jour 23 à 53	Délai de révision (30 jours)
Jour 54	Lorsqu'il y a autorisation de démolition d'un immeuble patrimonial et que la décision n'est pas portée en révision : l'avis de décision est transmis à la MRC
Jour 54 à 144	Pouvoir de désaveu de la MRC de la décision du Comité (maximum 90 jours)



Pour en savoir plus, le règlement est disponible : https://www.saintedouard.ca/sites/default/files/pdf/Reglement/r-2023-326_reglement_sur_la_demolition_dimmeubles_entree_en_vigueur.pdf



RÉSUMÉ

Règlement no. 2023-329

Conformément à l'article 110.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Saint-Édouard publie le présent résumé du *Règlement numéro 2023-329 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme no. 2015-258 afin de modifier les dispositions applicables à la zone agricole relatives à la construction résidentielle*.

Ce règlement est en vigueur depuis le 4 octobre 2023.

Ce règlement vise à autoriser l'ajout d'une résidence supplémentaire sur la superficie de droit acquis conférée à une résidence par la LPTAA en vertu des articles 101 et 103. Il concerne toutes les zones agricoles "A" du territoire de Saint-Édouard.

Le règlement numéro 2023-329 est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/reglements-1> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 25^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois.

Édith Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière

Licence pour chien obligatoire

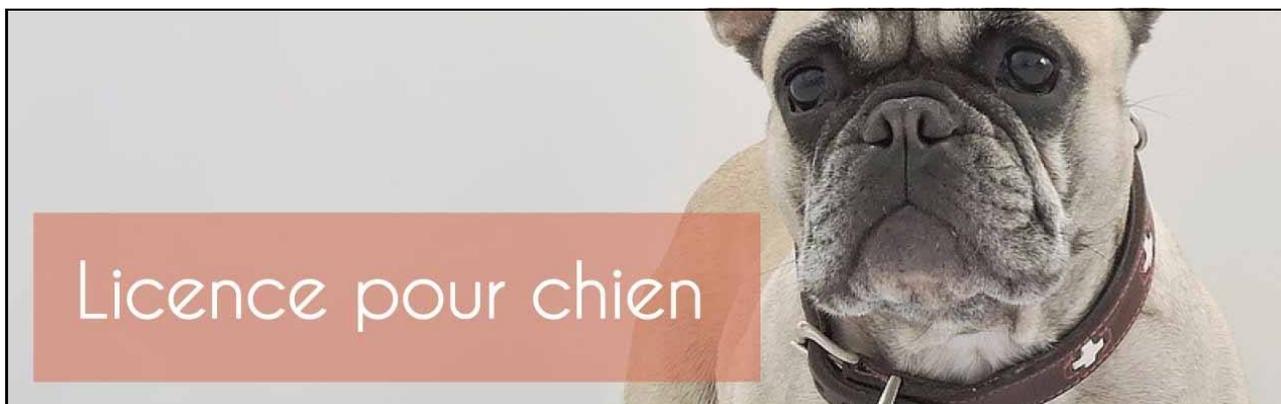
La Municipalité a confié à la SPCA Roussillon la gestion des licences de chien. Il est obligatoire pour tout propriétaire d'enregistrer leur animal auprès de la SPCA Roussillon.

Pour rejoindre la SPCA : <https://spcaroussillon.com/licence-municipale/>

Courriel : licence@spcaroussillon.com

Téléphone : 438-800-4156

Coût de la licence : 10 \$



Environnement

Collecte de feuilles

Collecte 2023



4 novembre, dès 7 h : pour toutes les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Pour nous assurer de collecter uniquement des feuilles, seuls les sacs en papier et les sacs de plastique orange ou transparents seront collectés. Aucune autre matière ne doit être déposée dans ces sacs (aucune branche).



Travaux publics

Stationnement d'hiver : Afin de faciliter le déneigement des rues et des stationnements municipaux, nous vous demandons votre collaboration en ne stationnant pas vos véhicules dans les rues **du 15 novembre au 15 avril entre 23 h et 6 h**. Un non-respect de cette disposition pourrait entraîner un remorquage à vos frais. Des amendes sont prévues au *Règlement R-2007-208*.

Dégagement des bordures de terrain pour le déneigement : Nous vous demandons de dégager les abords des routes de toute machinerie agricole et/ou de tout autre objet qui pourraient causer une obstruction au déneigement.

La saison hivernale approche : Il est **interdit de pousser ou souffler la neige dans l'emprise de rue** ou de l'autre côté de la route. Ceci enlève le sel ou l'abrasif qui a été épandu par le déneigeur. Cette action cause des blocages de fossé pour l'écoulement de l'eau lors de la fonte de neige. Il y aura une surveillance accrue durant la période hivernale par les employés municipaux, des avertissements seront donnés allant jusqu'à des amendes. (*Règlement R-2016-275*)

Usine d'épuration : Pour optimiser le fonctionnement de l'usine, il serait très important de respecter la liste des produits nuisibles qui **ne doivent pas** être jetés dans la toilette ni dans les évier :

- Ne déversez jamais de solvants, peinture et autres produits toxiques dans les lavabos et toilettes : ceux-ci doivent être récupérés dans les écocentres de la région.
- Ne jetez pas de soie dentaire, lingettes, tampons hygiéniques, préservatifs, ni cheveux aux toilettes : ces déchets peuvent obstruer les équipements de pompage et même vos propres tuyaux.
- Les déchets tels médicaments, mégots de cigarettes et nourriture ne devraient jamais être mis à la toilette ou au lavabo. Rapportez les médicaments à la pharmacie.

Prévention des incendies

Rappel sur le ramonage



Le ramonage contribue à prévenir les incendies et prévient les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz. Il permet aussi d'éliminer la suie et le créosote agrippés aux parois, qui sont très inflammables.

Il est fortement recommandé de faire ramoner votre cheminée au moins une fois par année.

Selon la qualité et la quantité du bois brûlé, nous conseillons même parfois de procéder au ramonage deux fois par année.

Les bûches de ramonage ou les additifs chimiques ne doivent jamais remplacer un ramonage professionnel. Ces produits éliminent seulement une partie des dépôts de créosote. Seul un ramoneur professionnel peut les éliminer efficacement.

Se débarrasser des cendres de façon sécuritaire

Vous arrive-t-il de retirer les cendres de votre foyer à l'aide d'un aspirateur? Ou de transvider ces dernières directement dans votre bac brun (matières organiques)?

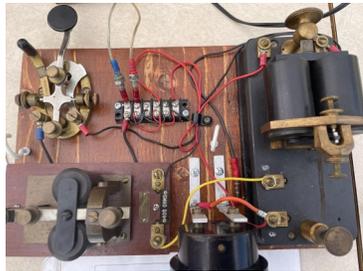
Si oui, vous augmentez les risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone. Assurez-vous de vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, en utilisant une pelle en métal. Déposez ensuite les cendres dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal et laissez-les refroidir à l'extérieur sur une surface incombustible (à plus de 1 m de tout objet). Il est recommandé d'attendre sept jours avant de les mettre dans votre bac brun (matières organiques).



JOURNÉE DE LA CULTURE DU 30 SEPTEMBRE



Le samedi 30 septembre dernier se tenait notre journée de la Culture au centre communautaire sous le thème *Métiers & traditions*. Nous tenons à remercier madame Aline Cardinal et son équipe pour nous avoir cuisiné des centaines de beignets délicieusement bons. Merci aux animateurs pour la démonstration des métiers et des jeux anciens ainsi qu'à tous les participants.



SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Le samedi 30 septembre dernier avait lieu la Soirée reconnaissance des bénévoles 2021-2022.

Lors de cette soirée, le conseil municipal a témoigné de son appréciation à l'égard des bénévoles de la communauté de Saint-Édouard.

Les bénévoles de plusieurs horizons étaient présents : Fabrique de Saint-Édouard, Club Lions, La Guignolée, Collecte de sang, le club de l'Âge d'Or, le comité d'embellissement et d'horticulture, la bibliothèque, le soccer et de nombreux autres événements.

Ce fut une belle soirée animée qui s'est déroulée dans la gaieté.

Souignons la présence de M. Sylvain Cazes, attaché politique de la députée Mme Carole Mallette qui, rappelons-le, a apporté une contribution financière pour la tenue de cette grande soirée. M. Cazes a remis, au nom de Mme Mallette, plusieurs certificats honorifiques pour souligner l'implication des bénévoles durant les dernières années.

Sincères remerciements à tous les bénévoles engagés auprès de la collectivité. C'est grâce à votre contribution que la Municipalité est dynamique et chaleureuse.

Nous souhaitons également remercier les organisatrices pour la réussite de cette soirée.



Bibliothèque
450 454-6333 # 26



biblio@saintedouard.ca



Bibliothèque de
Saint-Édouard

Heures d'ouverture :

Mardi 13 h à 16 h

Mercredi 18 h à 20 h

Jeudi 18 h à 20 h

405-B, montée Lussier
Saint-Édouard, (QC)

JOL 1Y0

Abonnement gratuit aux
résidents de Saint-Édouard

Prêt d'une durée de trois
(3) semaines

Nombre de prêts : 7

Les gagnants du club de lecture TD 2023 sont : Hugo Tremblay, Arnaud, Blondin, Manu Richer, Della Théroux, Émile Lapierre, Charles-Antoine Juteau et Mathis Oligny.

Félicitations à nos jeunes lecteurs qui ont lu 537 livres au cours de l'été !

**BIBLIOTHÈQUE
SANS FRAIS
DE RETARD**



DISPONIBLE DANS VOTRE BIBLIOTHÈQUE !
Venez découvrir nos nouveaux jeux.

L'objectif : permettre aux enfants d'utiliser les jeux pour affronter des difficultés en langage parlé, écrit, mathématiques ou autres. Un atout pour les enfants, les parents, l'école et le CPE!

Disponible bientôt

Romans



Documentaires jeunesse et B.D.



Albums jeunesse



NOUVEAUTÉS !

Chaque mois, plusieurs livres sont sélectionnés pour vous. Si vous avez des demandes, n'hésitez pas à nous les communiquer.

ÉCHANGE DE LIVRES

Le 18 octobre a eu lieu notre troisième échange de livres de l'année avec le Réseau Biblio.

ANIMATION À VENIR

Surveillez nos publications Facebook, nous préparons un atelier découverte Ozobot pour les jeunes de 6 à 12 ans.

Ozobot est un robot miniature qui réagit aux lignes de crayons et aux couleurs. Tu peux créer toutes sortes de trajets, faire des courses avec les autres robots ou bien encore créer des labyrinthes et réussir à le faire sortir! À essayer!



Documentaires



Romans jeunesse



SUIVEZ-NOUS SUR LA PAGE
FACEBOOK POUR NE RIEN
MANQUER

Inscriptions aux activités

Quand : 30 octobre 2023 au 11 janvier 2024
Sur la plateforme QIDIGO ou à la Municipalité

LOISIRS

ACTIVITÉS HIVER 2024

Cours	Horaire	Prix	Dates	Lieu	Congé
 Zumba	Lundi 18 h 30 à 19 h 30	75\$	15 janvier au 15 avril	Centre communautaire	4 mars (Relâche) 1 avril (Lundi de Pâques)
 Métafit	Lundi 19 h 30 à 20 h 30	75\$	15 janvier au 15 avril	Centre communautaire	4 mars (Relâche) 1 avril (Lundi de Pâques)
 Yoga Sur chaise	Mardi 13 h 15 à 14 h 15	120 \$ 230 \$	16 janvier au 9 avril 16 janvier au 4 juin	Centre communautaire	5 mars (Relâche)
 Yoga Flow	Mardi 19 h à 20 h	120 \$ 230\$	16 janvier au 9 avril 16 janvier au 4 juin	École Saint Édouard	5 mars (Relâche)
 Danse Créative1 3-6 ans	Mardi 17 h à 18 h	70 \$	16 janvier au 9 avril	Centre communautaire	5 mars (Relâche)
 Danse Street Jazz	Mardi 18 h à 19 h	70 \$	16 janvier au 9 avril	Centre communautaire	5 mars (Relâche)
 Country POP Danse en ligne (pas à pas à novice-inter)	Mercredi 18h30 à 21 h	120 \$	17 janvier au 13 mars	Centre communautaire	6 mars (Relâche)
 Karaté 3-7 ans	Jeudi 17 h 45 à 18 h 15	173 \$	18 janvier au 25 avril	École Saint-Édouard	7 mars (Relâche) 18 avril (Congé)
 Karaté 8 ans et plus	Jeudi 18 h 30 à 19 h 30	173 \$	18 janvier au 25 avril	École Saint-Édouard	7 mars (Relâche) 18 avril (Congé)
Bienvenue aux adultes					
Des frais de 30 \$ pour le Kimono auprès de l'école Sunfuki seront chargés					
 Badminton	Jeudi 18 h à 20 h	Gratuit	18 janvier au 11 avril	Centre communautaire	7 mars (Relâche)
 Pickelball					



PLATEFORME DE PAIEMENT EN LIGNE

Vous aurez accès au paiement en ligne dès le 30 octobre 2023

- ◆ Carte de crédit : Visa ou Mastercard. Des frais d'administration de 3 % seront ajoutés à vos transactions.
- ◆ Paiement Interac, comptant ou par chèque à l'ordre de la municipalité de Saint-Édouard



loisirs@saintedouard.ca | 450 454-6333 poste 28

HALLOWEEN

31 OCTOBRE

Distribution de bonbons

DEVANT LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

DE 17 H à 19 H



LE CIRQUE DE NOËL

Samedi 2 décembre
13 h à 16 h 30

La municipalité de
Saint-Édouard
vous invite à venir
rencontrer le père Noël
le samedi 2 décembre au
centre communautaire.
Venez célébrer avec nous
dans une ambiance
festive et amusante sous
le thème
du cirque.
Bienvenue à tous!

Programmation

- 
- 13 h Ouverture des portes
 - 13 h 30 Spectacle de cirque de Noël
 - 14 h Arrivée du Père Noël
 - 14 h 15 Distribution des cadeaux
pour les inscrits
- Animation toute la journée

